



AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun pour l'exercice financier 2025-2026-2027 tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de Lotbinière, a été déposé au bureau municipal au 314 rue Principale, N-D-S-C-d'Issoudun, Québec, G0S 1L0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, durant les heures régulières du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Lotbinière;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Lotbinière, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- Être déposée à la MRC de Lotbinière, sise au 6375 rue Garneau, Sainte-Croix, Québec, G0S 2H0, ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement;
- Être déposée avant le 1^{er} mai 2025;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, ce 11^e jour de septembre 2024

Élizabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidante de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 11^e jour de septembre 2024 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour de septembre 2024

Élizabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière